

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Qu'est-ce que le PPMS ?

PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

- Le PPMS est établi en conformité avec la circulaire ministérielle n° 2015-205 du 25 novembre 2015, BOEN n° 44 du 26/11/2015.
- Devant l'obligation de protéger leurs personnels et leurs usagers des risques externes, les EPLE n'ont d'autre solution que d'élaborer un plan de prévention.

Le modèle prescrit par l'Education nationale, le PPMS, est l'outil pertinent répondant à cette problématique. Ce plan est de la responsabilité du chef d'établissement. Son déploiement est de la responsabilité de tous les adultes travaillant dans cette structure scolaire.

Que prévoit le PPMS ?

- Evacuation :
 - Incendie
 - Fuite de gaz
 - Séisme...
- Mise en sûreté :
 - Inondations
 - Incendie
 - Tempête
 - Attentat...
- Confinement :
 - Explosion chimique...

PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

Quelle sonnerie et/ou message en cas d'évacuation ?



[Liens Internet de la sonnerie](#)



PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

Que faire en cas d'évacuation ?

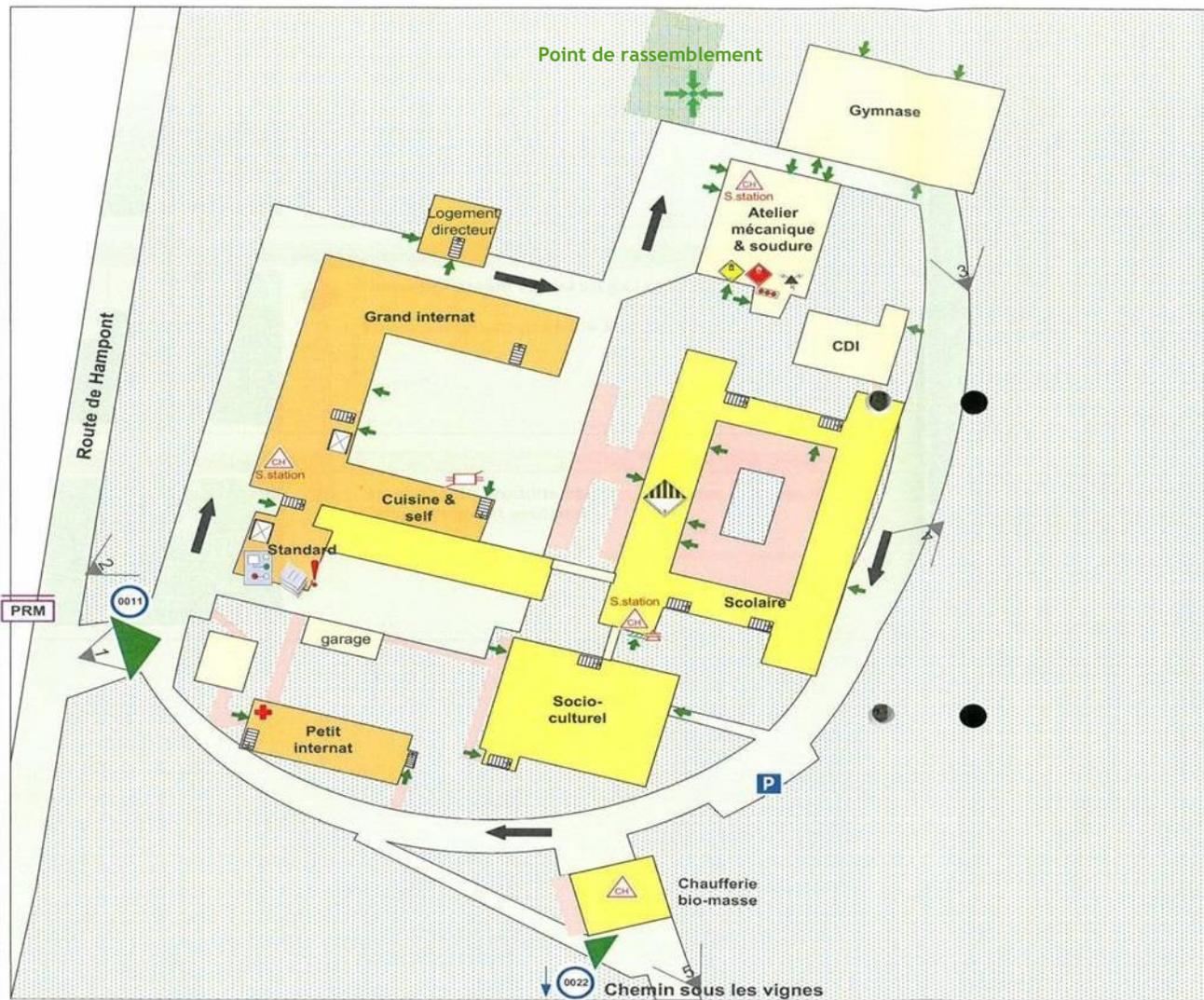
PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

	<p>Dès l'audition du signal d'évacuation</p>
	<p>FERMER Les fenêtres et les portes (ne pas fermer à clé)</p>
	<p>NE PAS PRENDRE SES AFFAIRES Sauf un vêtement chaud si pluie ou froid</p>
	<p>ÉVACUER dans le CALME, en rang, délégués en tête, professeur en queue avec CAHIER D'APPEL</p>
	<p>SUIVRE l'itinéraire d'évacuation Ne pas revenir en arrière</p>
	<p>SE RANGER, au point de rassemblement, sous l'autorité de l'adulte qui fait L'APPEL et qui rend compte au personnel de direction.</p>

Point d'appel et point de rassemblement

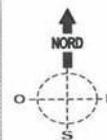
- Le point d'appel :
 - Les élèves sont rangés par classe sur le plateau sportif
 - Les élèves sont comptés pour être sûr que tout le monde est bien arrivé au point d'appel
 - Les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur jusqu'à la levée de l'alerte
 - La réintégration dans les classes ne fera qu'avec l'autorisation d'un personnel de direction
- Le point de rassemblement :
 - En cas d'alerte de nuit prolongée, les élèves seront dirigés vers le bâtiment scolaire pour se protéger de la pluie ou du froid.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ



Uniquement
Piétons
ACCES
Piétons
+ Engins

2ème Étage
1er Étage
RDC
Sous - Sol



Entrée route de Hampont



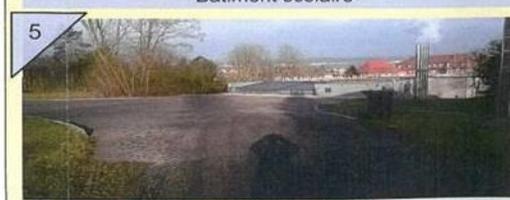
Standard



Gymnase



Bâtiment scolaire



Entrée chemin sous les vignes

Lycée agricole

CHS003



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

3, rue de Bort les Orgues Saint Julien les Metz
BP 50083 – 57072 Metz cedex 3

Création : 26/02/2015

Mise à jour :

Emprunter les chemins de circulation pour se rendre dans les différents bâtiments ou au point de rassemblement.

En cas d'incendie, 3 sortes d'extincteurs (manipulation réservée aux adultes)



Extincteur à eau

Pour les feux de classe A : (bois, tissus, papiers, plastique, carton...). Feu produit par des matières solides ou feux secs et braisants, combustion lente sans flamme ou rapide avec des flammes vives.

Pour les feux de classe B : (hydrocarbures, solvants, essence, alcools, graisses, huiles, peintures...). Flammes issues de liquides ou solides liquéfiables inflammables. Appelés "feux gras", brûle sans faire de braises.



Extincteur à CO2

Pour les feux de classe B et d'équipements électriques.



Extincteur à poudre

Pour les feux de classe A

Pour les feux de classe B

Pour les feux de classe C : (butane, propane, l'acétylène, gaz naturel, gaz manufacturé). Feu de gaz inflammables.

RAPPEL SUR LES
EXTINCTEURS
(hors PPMS)

Quelle sonnerie et/ou message en cas de mise en sûreté (attentat/intrusion) ?

 [Liens Internet de la sonnerie](#)



PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

Que faire en cas de mise en sûreté (attentat/intrusion) ?

PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**



1 Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Ne vous exposez pas

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

4 **SINON** abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Quelle sonnerie et/ou message en cas de confinement ?

 [Liens Internet de la sonnerie](#)



PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

Que faire en cas de confinement ?

(explosion chimique)

- Déplacement vers la zone de confinement :

	FERMER les fenêtres et les portes de la zone à quitter
	EMPORTER ses médicaments autorisés et ses habits
	ÉVACUER dans le calme vers la zone de confinement prévue (voir affichage)
	NE JAMAIS REVENIR EN ARRIÈRE

Que faire en cas de confinement ?

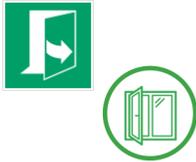
- Dans la zone de confinement :

	<p>FERMER ET CALFEUTRER les fenêtres et les portes de la zone de confinement</p>
	<p>Baisser le chauffage et arrêter la VMC si possible</p>
	<p>Rester calme et attendre que l'adulte en charge de la classe fasse l'appel de tous les élèves</p>
	<p>NE PAS TÉLÉPHONER (ni par le réseau fixe ni par le réseau mobile) ÉCOUTER LA RADIO LOCALE (France Inter, France Bleu...)</p>
	<p>GÉRER L'ATTENTE</p>

PLAN PARTICULIER
DE MISE EN SÛRETÉ

Que faire en cas de confinement ?

- A la fin du confinement :

	OUVRIR les portes et les fenêtres AÉRER les zones de déplacement
	REJOINDRE le lieu de rassemblement (plateau sportif)
	NE JAMAIS REVENIR EN ARRIÈRE
	Attendre l'autorisation avant de réutiliser les lieux

Mise en confinement

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

